Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260521-260521DELIB42-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
04/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quinze mai deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT (arrivée à 19h47, à partir de la délibération n°45) M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (arrivée à 19h07, à partir de la délibération n°37), M. Gwenaël MERER, M. Paul-Etienne FOUQUÉ, M. Gaël KERNEUZET, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, Mme Julie LE DUFF, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
M. Gabriel MAOT à Mme Morgane LE GOUILL (jusqu'à la délibération n°44)
Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN à Mme Vinciane PERON
M. Simon CAUGANT à M. Michel JACQ
M. Tristan MOREL à M. Aurélien GARO
Mme Margareth CUSSON-DUARTE à M. Gaël KERNEUZET

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS et M. Stéphane SUPIOT

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Benjamin LEGROS, Directeur des services financiers ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (jusqu'à la délibération n°37)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260521-260521DELIB42-DE

N° 42 OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Lotissement Ernest de Chamaillard

Rapporteur : Jean-Christophe LE DOARE

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique,

Vu la délibération n°70 en date du 30 septembre 2021 autorisant la candidature de la commune de Châteaulin pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2023 (vague 3) pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes.

Vu la convention signée entre la Commune et l'État le 12 octobre 2021.

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que le budget lotissement Ernest de Chamaillard a été clôturé par délibération du conseil municipal n°36 du 23 mai 2024

Considérant qu'il n'y a eu aucune opération comptable sur l'exercice 2025

Considérant que M. Jean-Christophe LE DOARE a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M. Jean-Pierre JUGUET, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Ouï l'exposé de Jean-Christophe LE DOARE, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- approuve le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	**Montant**
A - Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0.00
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0.00
C - Résultat de clôture de fonctionnement = A + B	**0.00**
Section d'investissement	
D - Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0.00
E - Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0.00
F - Solde d'exécution de la section d'investissement N = D + E précédé de + ou -	0.00

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260521-260521DELIB42-DE

G – Solde des restes à réaliser de la section d'investissement de N	0.00
H – Solde cumulé de la section d'investissement = F + G **NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement qu'il convient de couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement**	**0.00**

- constate que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 21 MAI 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Valérie SCOARNEC KEROULLAS	Stéphane SUPIOT

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)